Jeudi 5 juillet 2012

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 5 juillet 2012

Réseau

En 2011, une convention bipartite a été signée par le Conseil Général de l'Isère et le Sytral afin de fixer les règles d'organisation et de financement des trajets des usagers scolaires habitant sur le territoire de l'une ou l'autre de ces 2 AOT. Pour la rentrée scolaire 2012, le Conseil Général de l'Isère a souhaité modifier sa règlementation du transport scolaire, mettant fin à la gratuité du service et instaurant la mise en place d'une participation financière des familles.
Le comité syndical approuve l'avenant à la convention qui stipule que les élèves relevant de la responsabilité du Conseil Général de l'Isère devront effectuer la démarche d'achat de leur titre de transport directement auprès du réseau de vente TCL. Pour les élèves relevant de la compétence du SYTRAL affectés sur le réseau TransIsère, la démarche d'achat n'est pas modifiée et le coût annuel par élève est révisé et fixé à 260€ pour les ½ pensionnaires ou externes et 137.80€ pour les internes.

Plan de déplacements d'entreprise et d'administration

Le comité syndical approuve la convention au tarif *City Pass PDE 50%* avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Maria DUBOST (80 salariés) ainsi que le renouvellement de la convention avec le Grand Lyon, signée en 2005 au tarif *City Pass PDE 50%* et qui bénéficie à 945 agents.

Tarification intermodale TER/TCL

Le comité syndical approuve le renouvellement de la convention passée avec la Région Rhône-Alpes, relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER/TCL sur le Bassin de Vie Lyonnais, pour une durée de un an, à compter du 1er août 2012 et qui comprend :

- La mise en œuvre de l'évolution tarifaire prévue au 1er août 2012,
- La mise à jour des modalités de calcul du taux annuel d'évolution de la tarification multimodale sur la base de la moyenne des taux d'évolution de chacun des réseaux concernés
- La répartition de la recette multimodale modifiée compte tenu de la hausse tarifaire,
- La mise à jour des annexes notamment pour ce qui concerne les références tarifaires.

Titre de transport multimodal pour les étudiants de -26 ans et les apprentis, entre les bassins de vie lyonnais et Stéphanois

Le comité syndical approuve le renouvellement de la convention entre la Région, le SYTRAL et Saint Etienne Métropole (SEM).

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

Titre de transport multimodal, pour les étudiants de -26 ans et les apprentis, entre les bassins de vie lyonnais et Grenoblois

Le comité syndical approuve le renouvellement de la convention entre la Région, le SYTRAL et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC).

Desserte intracommunale de Rillieux-la-Pape

Le comité syndical approuve le renouvellement de la convention pour la ligne Résago 4.

Mise à disposition des données du réseau TCL dans le cadre du projet OPTIMOD'LYON

Le projet OPTIMOD'Lyon (pour « OPTImiser la MObilité Durable sur le territoire du Grand Lyon ») de recherche et développement vise à expérimenter de nouveaux services utilisant les technologies de l'information afin d'améliorer les conditions de déplacements sur l'agglomération, notamment par l'amplification du report modal. Pour mener à bien ce projet, le Grand Lyon va mettre en place des bases de données rassemblant l'ensemble des données mobilité du territoire.
Les principes de la convention, approuvée par le comité syndical du SYTRAL, sont les suivants :

- Le SYTRAL met gratuitement à disposition du Grand Lyon les données topologiques, les horaires théoriques et les horaires temps réel du réseau TCL.
- L'usage des données est limité au test des services prévus dans le projet OPTIMOD'LYON.
- La durée de la convention est de trois ans.

Construction d'un accès par ascenseur de la station Ampère

Afin d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite dans le métro, le SYTRAL a équipé d'ascenseurs la quasi-totalité des stations de métro, en plusieurs phases.
La dernière phase concerne la station Ampère. Un seul ascenseur a pu être mis en place (voie 1 - direction Perrache), le projet de réalisation du second (voie 2 - direction Bonnevay) ayant été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.
La synthèse des études de l'assistant à maîtrise d'ouvrage aboutit à une solution en insertion dans le bâti nord à l'arrière du magasin Minelli qui respecte l'exigence de l'architecte des Bâtiments de France et pour un coût estimatif prévisionnel provisoire des travaux de 1 850 k€ HT (valeur juin 2011, hors coûts de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, d'acquisition foncière et de fouilles archéologiques). La livraison des installations est, suivant la durée de la procédure d'expropriation et la durée des fouilles archéologiques, prévue entre 2014 et 2015. Le comité syndical :

- approuve le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire,
- autorise le Président à saisir le Préfet en vue de l'organisation de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire conjointe,

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

Convention avec l'Etat pour l'acquisition et la mise en service de portables de verbalisation

Les agents d'exploitation TCL ont parmi leurs missions de veiller à ce que la progression des lignes de surface ne soit pas entravée par des stationnements intempestifs, soit sur les sites propres, soit aux arrêts matérialisés ; en 2011, ils ont dressé ainsi 3 524 procès-verbaux. L'Etat a entrepris, pour optimiser la gestion des infractions au code de la route, de passer à un système de procès verbal électronique. Les services verbalisateurs doivent être dotés à terme des équipements appropriés que sont les portables de verbalisation, dits PDA (personal digital assistant). La police nationale, ainsi que la police municipale de Lyon sont déjà dotés de ces matériels qui donnent satisfaction et facilitent la tâche des agents.

Le comité syndical approuve la convention passée avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, représentée par le préfet. L'acquisition de ces portables, qui seront mis à disposition du délégataire, pourra ainsi être subventionnée à 50% par l'Etat.

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr